

echos

des cours

SNUipp-FSU 38, Bourse du travail
32, av. de l'Europe
38030 Grenoble cedex 2
tél : 04 76 40 14 07
fax : 04 76 40 36 42
email : snu38@snuipp.fr
site : <http://38.snuipp.fr>



PRESSE

URGENTE

DISTRIBUÉE PAR



DÉPOSÉ LE 21/02/2011



TOMBENT LES MASQUES... EN MARS !

Regardez-les s'avancer, nos ministres costumés : Arlequin, Polichinelle, Pantalon, sous la férule d'un implacable Goldoni, en accumulent des intrigues et fourberies.

Si seulement il ne s'agissait, comme dans la Commedia dell'arte, que de farces innocentes, et non de réalités sonnantes et trébuchantes ! Ils n'ont besoin ni de loups ni de confettis, ni de poudre aux yeux ni de paillettes, car c'est sans tambour ni trompette que notre gouvernement défile, en poussant sa cynique chansonnette : économiser et rentabiliser. Dans l'Éducation Nationale, on la connaît depuis belle lurette la valse des postes supprimés. « Il suffira de s'adapter » clament les grincheux et partisans de l'austérité. A la rentrée, c'est d'abord les « leviers discrets » que l'on actionnera. Tous ceux qui n'ont pas directement charge de classes peuvent préparer leur balluchon : les premiers, ils tomberont et pour un peu, ça ne se verra pas...

RASED, maternelle, remplacement, postes surnuméraires, sinistre cortège des condamnés sur l'autel du budget, sans oublier les précaires (EVS, AVS), panseurs, dans nos écoles, de bien des maux, mais que l'on laisse sur le carreau.

En Isère, l'équation est d'une consternante simplicité : 719 élèves en plus = 1 poste créé. C'est affolant les mathématiques, quand c'est résolu par nos politiques ! Même si tout le monde (ou presque) connaît maintenant ces chiffres, notre ministre a préféré ménager les susceptibilités. Ordre à ses Recteurs et IA de ne faire tomber les masques qu'après le vote des Français.

Aussi, pour éviter que ne s'invitent au bal, des enseignants et des parents mécontents que ce soient encore leurs enfants qui fassent les frais de ce budget étriqué, la plupart des Comités Techniques Paritaires (où sont décidées les ouvertures et fermetures de classes) ont été reportés... après les cantonales !

Mobilisés en février, c'est encore plus nombreuses et nombreux que nous devons, le 19 mars, battre le pavé.

Et, que cela soit dit, nous n'aurons toujours pas tiré notre révérence devant cette odieuse mascarade...



Sommaire

Gestion des personnels	2
Pacte de carrière	3/4
CTPD reporté.....	4
Lettre de Michel Ascher	5
Faire mieux avec moins	6
Écoles sorties des REP	7
Laïcité :	
quelques repères historiques	7
Justice sociale et laïcité sont indissociables	8
La laïcité reste un combat d'actualité lié à l'émancipation	8/9
Résister se conjugue toujours au présent	10
Vie des secteurs	11
Se syndiquer	12

Catherine BLANC-LANAUTE

GESTION DES PERSONNELS

CAPD DU 1^{ER} FÉVRIER 2011

Cette CAPD avait pour ordre du jour l'examen de la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école, la validation des barèmes et des bonifications exceptionnelles pour les permutations informatisées 2011, ainsi que les départs en stage (options D, F et psychologues scolaires).

Au début de cette CAPD, tous les délégués du personnel ont remis à l'Inspectrice d'Académie les dernières pétitions sur les règles du mouvement. Cela représente un total de 1 500 signatures depuis le début de cette action ! L'Inspectrice d'Académie acte donc le mécontentement des collègues vis à vis de ces règles mais refuse pour le mouvement 2011 de les modifier. Un bilan des trois dernières années sera fait à l'issue du mouvement et elle n'exclut pas de l'améliorer, tout en restant dans le cadre national... Cela n'est pas acceptable : l'Inspectrice d'académie doit prendre en compte le mécontentement de la profession.

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école

137 collègues sont passés devant la commission et 41 étaient dispensés (faisant fonction cette année). Sur ces 137, le nombre de dossiers

litigieux à examiner durant cette CAPD était de 28. Deux critères étaient retenus : l'avis de l'IEN et celui de la commission. L'avis de la commission se décompose en 4 critères :

- la connaissance du fonctionnement administratif de l'école
- la connaissance du système éducatif
- la posture et le rôle du directeur
- l'aptitude à la communication avec les différents partenaires

Sur ces 28 dossiers examinés, seuls 2 collègues de plus ont été inscrits sur la liste d'aptitude.

Soit au final 111 collègues inscrits cette année sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

Bonification pour le mouvement interdépartemental

Le nombre de demandes de bonification exceptionnelle de barème de 500 points au titre du handicap a doublé cette année. Sur 16 demandes, seules 7 ont obtenu satisfaction. Cette majoration accordée pour des raisons médicales importantes permet d'augmenter les chances de permuer, afin d'apporter

une amélioration des conditions de vie aux collègues concernés.

Départ en stages de spécialisation

Pour le CAPA-SH option D : le nombre de départs est de 5 et une liste de 9 collègues a été établie en fonction de l'ancienneté dans l'ASH et de l'ancienneté générale de service.

En ce qui concerne le CAPA-SH option F, un collègue est retenu et 2 sont classés en liste complémentaire. Pour la préparation au diplôme d'État de Psychologue Scolaire, un collègue est également retenu et 2 sont classés en liste complémentaire. Nous constatons que le nombre de départs en stage de spécialisation, sept cette année, se réduit de plus en plus et ne permet plus d'assurer correctement le suivi des enfants à besoin particulier.

Les délégués du personnel à la CAPD du SNUipp-FSU,
Philippe BLOT, David PAIRONE,
Isabelle AMODIO,
Blaise PAILLARD,
Gabrielle BEYLER,
Anne TUAILLON

Suite au report du Comité Technique Paritaire Départemental (voir article ci-après), la phase d'ouverture du serveur pour le mouvement ne se fera pas comme prévu du 21 mars au 03 avril mais à une date ultérieure que nous ne connaissons pas encore.

INSPECTIONS : QUE SE PASSE-T-IL DANS NOTRE DÉPARTEMENT ?

Nous avons de plus en plus de retours sur des rapports d'inspections qui remettent en question les compétences professionnelles des collègues, avec parfois un maintien ou une baisse de note. Il peut être aussi fait allusion aux résultats des évaluations. Serait-ce l'arrivée insidieuse du salaire au mérite ? En tout cas, cette situation est nouvelle et nous semble le reflet d'un nouveau mode de gestion des personnels. Il nous faut tous ensemble collecter des informations sur ce sujet. Si vous avez connaissance de telles situations ou si vous vous trouvez dans cette situation, ne restez pas isolés, parlez-en dans votre circonscription, rapprochez-vous des collègues SNUipp-FSU du secteur et n'hésitez pas à nous contacter.

PACTE DE CARRIÈRE

UN OVNI ? NON, ÇA ARRIVE TOUT DROIT DU PRIVÉ ET VITESSE GRAND V !

Acte 1 : Mardi 1er février, en fin de CAPD, l'Inspectrice d'académie nous présente une nouveauté qui d'après elle connaît une mise en place plus rapide que prévisible... : le pacte de carrière.

La DRH du ministère de l'Éducation nationale (DGRH) - qui vient de la RATP - impulse de « nouveaux modes d'évaluation des personnels ». Une « évaluation déconnectée de la notation ». À terme il s'agirait de faire passer un entretien aux collègues ayant 2 ans et 20 ans d'ancienneté.

■ Objectif pour les 2 ans : « faire le point sur leur entrée dans le métier » et « faire le point sur le choix de ce métier ».

■ Objectif pour les « 20 ans » : « faire le point à mi-étape de la carrière », « éventuelle mobilité fonctionnelle » (?), « vision rétrospective des étapes structurantes » (?), quelle évolution ? ...

Il a donc été demandé à certains départements d'effectuer des tests. L'Isère a été choisie... et dans 4 circonscriptions (Bourgoin-Jallieu 2, Haut Grésivaudan, Grenoble 1, Bièvre Valloire), ce sont 5 collègues, choisis par l'IEN qui ont « bénéficié » de cet entretien. L'objectif à terme étant d'inscrire l'ensemble des collègues dans ce dispositif.

À la question « À quoi ça sert ? », nous n'avons eu aucune réponse claire. Il paraîtrait que certains collègues ont trouvé ça très intéressant... Il y aurait même une grande « liberté de parole » dans ces entretiens. Au point d'oublier qu'ils se font avec le supérieur hiérarchique, le même qui note les personnels ? Dans le cadre de l'expérimentation, les synthèses ne sont pas versées aux dossiers administratifs.

Parce qu'il y a une synthèse bien sûr ! Mais tout va bien, la synthèse est rédigée

conjointement IEN/enseignants... Et après la phase d'expérimentation, les synthèses atterriront où ? ...

Et... Ça sert à quoi ? ...

Cela permettrait, nous dit-on, à la personne « de se poser », « d'entendre des pistes d'évolution » et ensuite... de prendre contact avec... le pôle mobilité/carrière. Et... Ça sert à quoi ? ...

Devrions-nous être assez naïfs pour croire qu'une telle usine à gaz arrive par hasard, que l'on va monopoliser un temps considérable des IEN juste pour le bien-être des personnels ? Pour qu'ils se posent et se sentent mieux ! Pendant qu'on leur supprime formation initiale et continue, qu'on supprime des dizaines de milliers de postes, qu'on surcharge les classes, qu'on ferme les RASED, qu'on fait voler en éclats les règles du mouvement, qu'on nous demande de ficher les gamins, qu'on met dans des avions ceux dont les parents n'ont pas de papiers, qu'il nous faut évaluer nos élèves sur des parties du programmes qu'ils n'ont pas étudiées, qu'on entend mettre les écoles et les collègues en concurrence les uns avec les autres...

N'oublions tout de même pas que ceux qui nous dirigent n'aiment ni le service public, ni l'école publique et encore moins les fonctionnaires. Une telle débauche de moyens ne sera déployée que si c'est rentable, c'est-à-dire si ça « dégraisse le mammoth ». Tout cela ne serait-il pas destiné, comme on l'a déjà vu dans d'autres services qui furent publics, à nous guider subtilement vers la porte (de sortie) de nos classes, de notre ministère ou tout simplement de la fonction publique ?

C'est en tout cas un nouveau coup de hache dans le statut de fonctionnaire. Et si ça servait tout simplement à nous faire comprendre que nous devons être

« gérés » comme dans le privé ? Et parallèlement à tout ça, certains collègues nous ayant dit avoir appris par leur IEN qu'une nouvelle grille de notation aurait été réalisée, nous avons interrogé l'IA à ce sujet. Nous avons appris qu'une nouvelle grille de notation est en gestation ! Rien ne serait réalisé à ce jour, mais les délégués du personnel seront invités bientôt à un groupe de travail sur le sujet. Nous savons d'ores et déjà que cette nouvelle grille s'établira sur une autre base d'appréciation liée au « référentiel de compétences des enseignants »... Encore un terme qui fleurit bon le management par objectifs et l'entreprise.

Acte 2 : jeudi 3 février

Les organisations syndicales reçoivent ENFIN un courrier du ministère* concernant cette expérimentation en cours. Pour apprendre que l'expérimentation est terminée (décembre/janvier) et que l'évaluation de cette expérimentation est probablement terminée aussi, puisque l'on passe à la phase de généralisation ! À partir du mois de mars, tous les collègues à 2 ans et 20 ans vont passer ces entretiens.

Dans ce même courrier, on apprend que ces entretiens pourront être menés par les conseillers pédagogiques ou les directeurs ! On retrouve le même jargon qui nous avait été servi en CAPD. Pour la suite, lisez vous-mêmes : « **en 2012, la mise en place des nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des enseignants [...]** supposera l'organisation d'entretiens professionnels. [...] Concrètement, les personnels qui seront reçus en 2010-2011 dans le cadre des seuls entretiens à 2 et 20 ans inaugureront en quelque sorte une nouvelle modalité « d'accom-

pagement RH » souhaitée - comme rappelé plus haut - par le ministre de l'ENJVA dans le cadre de son engagement pour un nouveau Pacte de carrière. **Mais dès 2012**, et pour les enseignants qui auront 2 ans et/ou 15 ans et plus, (cela restant à préciser) d'ancienneté « post titularisation », **cet entretien initié pour une première cohorte d'enseignants en 2011, deviendra l'un des volets du futur entretien professionnel.** »

Le même jour, sur les boîtes lprof des collègues arrivait une circulaire du ministère* informant les collègues des modalités des entretiens !

Et de tout ça, 48 heures plus tôt, l'IA ne nous avait soufflé mot. L'absence de dialogue social est à un niveau jamais vu à tous les échelons de cette grande administration qu'est le ministère de l'Éducation nationale ! Pour la bonne bouche et en guise de



conclusion, lu sur le Café pédagogique : « Fin janvier, dans une réunion interne de l'UMP, selon le blog de L Debril, Luc Chatel s'était laissé à dire que l'évaluation des enseignants devait échapper aux corps d'inspection. "Il faut revoir le fonctionnement du corps de l'inspection

et créer des entretiens d'évaluation avec des personnalités indépendantes, qui ne soient ni des inspecteurs, ni des chefs d'établissement".

Anne TUAILLON

*courriers à consulter sur notre site

CTPD REPORTÉ APRÈS LE 27 MARS 2011... ÉTONNANT, NON ?

Le Comité Technique Paritaire Départemental, prévu initialement le 24 février, est reporté... après les élections cantonales du 27 mars prochain !
Hasard du calendrier ?

Évidemment non, il est plus simple de fermer des classes après que les parents électeurs aient voté... Il serait « fâcheux » qu'un lien soit fait entre le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, la suppression de 16 000 postes dans l'éducation nationale (avec pour conséquence la fermeture très concrète d'une classe dans l'école communale) et des choix politiques ultralibéraux ! Et pourtant, ces « dommages collatéraux » (fermetures de classes, non scolarisation des enfants de 2 ans, manque de remplaçants, RASED en berne), ont une origine commune : des choix politiques dévoués aux profits d'une minorité, la volonté de

réduire les dépenses publiques, qui, elles, servent au plus grand nombre et qui sont synonymes de redistribution solidaire, d'équité et de justice ! On notera à cette occasion le « courage » politique de nos gouvernants, qui font encore une fois preuve d'une grande transparence en préférant affronter le débat... une fois les élections passées ! « Mesdames, Messieurs, n'oubliez pas de déposer votre bulletin de vote avant la fermeture automatique des classes ! »

Pascal ANDRÉ

Délégué au CTPD pour la FSU

Pensez à renvoyer l'enquête carte scolaire encartée dans notre journal de janvier n°104 ou sur notre site :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article882>

**On vient de l'apprendre :
CTPD le 05 avril !**

Classes tous risques

SILENCE, on compresse ! Cette année, 9 000 postes d'enseignants supplémentaires doivent être supprimés dans le premier degré. Cette mesure entraîne nécessairement des fermetures de classes dans les écoles maternelles et primaires, pas toujours populaires auprès des parents d'élèves, des profs et des élus locaux.

D'ordinaire, les suppressions de postes sont réparties académie par académie, puis département par département. Et c'est habituellement en janvier que la liste des classes fermées, école par école, est rendue publique dans le cadre d'un comité technique paritaire départemental.

Or dans plusieurs départements, dont la Haute-Marne, le fief électoral du ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, cette annonce a été repoussée cette année après les élections cantonales, qui auront lieu les 20 et 27 mars...

Un vrai pro, ce Chatel !

Le Canard enchaîné du 26 janvier 2011

Le 22 décembre 2010, Michel ASCHER, proviseur honoraire, a décidé de rendre ses palmes académiques. Nous publions ici, sa lettre ouverte au ministre.

Monsieur le Ministre,

Le 25 juillet 1996, M. François Bayrou, ministre de l'Éducation Nationale de l'époque, a signé mon diplôme d'accès au grade de Chevalier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Le 1er octobre 2004, M. François Fillon, ministre de l'Éducation Nationale de l'époque a signé mon diplôme d'élévation au grade d'officier dans l'ordre des Palmes Académiques.

Je reçus cette distinction comme un honneur et comme la reconnaissance d'un travail accompli dans des secteurs géographiques variés, souvent défavorisés (Roubaix, Louvroil, Tourcoing, Seclin).

Dans ces différents postes, d'abord comme principal, puis comme proviseur, je me suis toujours attaché à tout mettre en œuvre pour offrir aux élèves accueillis la meilleure formation possible.

Pour ce faire, j'ai travaillé en lien étroit avec les différentes équipes pédagogiques pour que la prise en compte des élèves en difficulté soit une réalité et que des conditions décentes d'encadrement soient respectées.

Aujourd'hui quand je découvre que les Recteurs des Académies se verront attribués une prime allant de 15 000 à 22 000 par an s'ils parviennent à supprimer le plus de postes possible ou, mieux encore, s'ils osent fermer purement et simplement une dizaine d'établissements par Académie, je ne peux pas rester sans réaction devant un tel cynisme.

C'est pourquoi, mon indignation étant à son comble, je ne souhaite plus que mon nom reste lié plus longtemps à cette distinction dans l'ordre des Palmes Académiques.

*Tout au long de ma carrière passée à l'Éducation Nationale il m'est arrivé de ne pas être en accord avec telle ou telle orientation générale de l'institution, mais le débat existait encore et des solutions pouvaient parfois être trouvées. Aujourd'hui, seule **la logique comptable** a droit de cité et le passage en force est la règle de conduite qui, seule, semble pouvoir être retenue.*

Nos concitoyens, à qui de plus en plus d'efforts sont demandés, ne pourront que se sentir une fois de plus humiliés par ce geste scandaleux et hautement symbolique d'un pouvoir qui met l'argent au-dessus de tout.

Rétribuer un représentant de l'État sur sa capacité à détruire encore plus le service public d'Éducation est un acte qui vous déshonore totalement. Voilà pourquoi j'ai décidé de vous renvoyer mes diplômes de Chevalier et d'Officier des Palmes Académiques.

*Par votre mépris et votre cynisme vous humiliez **tous les personnels** de l'Éducation Nationale qui n'en peuvent plus de devoir accomplir leur mission dans des conditions que votre politique à très court terme rend de plus en plus déplorables. Je ne peux, Monsieur le Ministre, que vous transmettre l'expression de ma très profonde tristesse.*

SNUipp-FSU - Section de l'Isère

Échos des cours - Bulletin édité

par la section de l'Isère du SNUipp

Publication bimestrielle Prix : 1 euro

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe

38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 40 14 07

Télécopie : 04 76 40 36 42

Courrier électronique : snu38@snuipp.fr

Directeur de la publication : Anne Tuailon

Mise en page : EDITO

Imprimé par nos soins

Commission paritaire : 0311 S 07760

Dépôt légal Février 2011

Ce bulletin vous a été envoyé

grâce au fichier informatique du SNUipp Isère.

Conformément à la loi du 8/01/78

vous pouvez avoir accès ou faire effacer

les informations vous concernant

en vous adressant au SNUipp Isère.

Mardi 8 Mars 2011
100^e JOURNÉE DES
DROITS DES FEMMES

Et consultez notre site <http://38.snuipp.fr/>
pour connaître les actions prévues ce jour-là.

« FAIRE MIEUX AVEC MOINS » OU « DONNER PLUS À CEUX QUI ONT MOINS » ?

L'exemple de l'ÉREA de Claix

Pourquoi parle-t-on encore de l'ÉREA de Claix ?

Parce que ce qui s'y passe est une application directe du manque de moyens humains à l'Éducation Nationale, et de la manière dont les instances académiques tentent de gérer la pénurie de Professeurs des Écoles. Les « solutions » mises en œuvre dégradent la prise en charge des élèves et la qualité du service public rendu.

Un petit résumé ?

En quatre ans, l'équipe éducative est passée de 16 à 8 PE, pour un nombre d'élèves comparable ! Des Assistants d'Éducation (AED) non formés, sous-payés, à temps partiel, remplacent les PE spécialisés. Leur turn-over est impressionnant (100% de départs en cours d'année en 2010, déjà 6 départs depuis la rentrée 2011) et ne permet pas de continuité de la prise en charge éducative, ce qui est extrêmement déstabilisant pour nos élèves en très grande difficulté scolaire. Cela, même l'Inspectrice d'Académie et le Directeur de cabinet du Recteur en conviennent.

Comment réagit l'administration à cette situation non satisfaisante ?

Au coup par coup, des postes ont été lâchés pour pallier l'urgence. Seules des grèves massives à l'ÉREA, en début d'année, ont permis d'alerter efficacement l'administration, qui nous a déclaré à plusieurs reprises que c'était le moyen le plus efficace pour les informer (ce qui en dit long sur l'organisation de leurs services, ou plutôt sur la considération qu'ils prêtent au dialogue social usuel...). Depuis la rentrée : un ou deux postes de PE (le statut du deuxième est défini par Mme Lesko comme PE supplémentaire, mais par ses services comme PE remplaçant !), 1/2 temps de CPE et un AED, ont été accordés, mais uniquement de manière provisoire.



Quelles conséquences sur le fonctionnement ordinaire de l'ÉREA ?

Les arrivées et départs de nouveau personnel en cours d'année sont très déstabilisants pour les élèves. Les rapports d'incidents, les déclenchements volontaires d'alarme incendie, les dégradations et incivilités sont en augmentation. L'administration a décidé d'écarter le directeur adjoint qui assurait l'intérim de direction, un nouveau directeur vient d'être nommé et découvre un établissement dont une roue a crevé, mais qui doit être réparé avec une rustine...

Le manque de personnel provoque un fonctionnement à flux tendu. Il est extrêmement difficile de trouver des personnels disponibles pour occuper les postes octroyés en cours d'année, de même que de trouver des remplaçants en cas d'absence des titulaires. Il n'est pas rare que la direction soit contrainte à renvoyer les élèves en cours de semaine ! La prise en charge des élèves est assurée par un personnel de plus en plus dépité de constater que sa bonne volonté ne suffit plus à compenser le manque de moyens. Le risque d'un incident grave n'est pas à négliger. L'administration n'a pas encore mesuré à quel point le public d'élèves de l'ÉREA est un public sensible à besoin d'encadrement qualifié.

Quelles mesures sont annoncées pour la rentrée scolaire prochaine ?

Le rectorat semble vouloir étendre les difficultés aux autres ÉREA de l'académie ! Constatant que les ÉREA d'Albertville ou Chambéry disposaient d'équipes normales d'une quinzaine de PE (pour des internats comparables à celui de Claix), le rectorat décide – à moyen constant – d'harmoniser les fonctionnements des 4 ÉREA. Ce qui déstabilise Claix va donc être mis en place ailleurs...

Dans quel cadre légal ces réorganisations sont-elles mises en œuvre ?

Il n'y a aucune nouvelle circulaire réglementaire justifiant des réorganisations actuelles des internats d'ÉREA. Le Recteur semble faire sa petite cuisine dans son académie pour récupérer des postes de PE, mais au détriment des élèves les plus en difficulté.

La contradiction entre les grands affichages du gouvernement (développer les internats, donner plus à ceux qui ont moins, etc) et ce qui se fait réellement sur le terrain est flagrante.

David SUJOBERT

Écoles sorties des REP : informer et mobiliser !

Les « leviers » préconisés par le ministre aux recteurs pour racler des postes passent, dans notre département, par la sortie brutale et sans concertation de certaines écoles des Réseaux d'Éducation Prioritaire (voir article EDC de janvier 2011).

Cette sortie des REP, qui a de graves conséquences en terme de moyens affectés à ces écoles, a été décidée par le Recteur d'académie en juin 2010 sans que ce redécoupage ne soit porté à la connaissance des premiers concernés : les parents d'élèves et les enseignants.

Après les enseignants du REP de Pont-de-Chéruy reçus en audience par le Recteur en novembre, ce sont ceux des écoles Jean Racine et du quartier Mistral qui ont été reçus à l'Inspection académique.

Notre administration n'a pu nous convaincre du bien fondé de ce redécoupage et le moins que l'on puisse dire, c'est que la décision du Recteur n'a pas été motivée par les réalités de ces écoles. La réunion du 26 janvier initiée par le SNUipp a permis de faire le point sur les informations dont nous disposons et d'élaborer des possibilités d'actions : demande de réunion avec la mairie de Grenoble en présence des parents et des enseignants des écoles, audience au Recteur, information publique... Si les moyens supplémentaires, dont ces écoles ont bien besoin, venaient à disparaître, c'est le travail mis en place depuis plusieurs années par les équipes qui serait remis en question, ainsi que la réussite des enfants de ces écoles. C'est bien là le plus grave.

Gabrielle BEYLER

LAÏCITÉ : QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES

Révolution de 1789 :

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen Art 10 : nul ne peut être inquiété pour ses opinions, y compris religieuses. Le rapport présenté par Condorcet à l'Assemblée Législative le 20 avril 1792, pose le principe de l'école laïque : "la Constitution reconnaît le droit qu'a chaque individu de choisir son culte, n'admet [point] dans l'instruction publique des dogmes particuliers, [ce qui serait] contraire à la liberté des opinions.

1905 : La loi de séparation des églises et de l'état stipule dans son article 1 que « la République assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes ».

Dans son article 2, la « République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte ».

1946 : Le principe de laïcité est inscrit dans le préambule de la Constitution.

La laïcité au prisme de l'exclusion

Comme à son habitude, l'extrême droite prospère sur les terrains qui semblent abandonnés par le mouvement social.

Dernièrement, alors même qu'elle compte parmi ses électeurs des mouvances intégristes catholiques (Opus Dei, Mgr Lefèbvre...) elle veut apparaître comme défenseur de la laïcité... Une « laïcité » qui n'a rien à voir avec celle de la République. Ce positionnement amène certains élus, y compris de gauche, à réagir, à chaud, uniquement sur les problématiques posées par l'extrême droite. Un piège dangereux ! A titre d'exemple, Laurent Fabius, pour le Parti Socialiste, a appelé chaque municipalité à faire des efforts,

pour fournir des lieux de culte aux musulmans, face au problème supposé des prières « dans les caves ou dans la rue », alors même que dans les faits, il s'ouvre une salle de prière évangélique ou musulmane par semaine, que certains lieux de cultes musulmans sont vides... et que, d'après la Loi de 1905 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». La prétendue « laïcité » d'extrême droite, soutenue par des mouvances telles que « Riposte laïque » et « le Bloc Identitaire » est surtout une doctrine d'exclusion et de stigmatisation. Il s'agit d'un détournement majeur de la laïcité, qui n'a jamais été un facteur antireligieux, et encore moins un facteur de xénophobie et de racisme. Au contraire, la laïcité est un processus d'intégration dans un espace commun dans lequel nous partageons les mêmes valeurs. Le gouvernement actuel n'est pas en reste d'ailleurs, sur l'utilisation d'une « laïcité » d'exclusion. Alors qu'il ne cesse de l'invoquer sur les questions de voile, de polygamie, de minarets, il s'écarte de l'esprit de la Loi de 1905 précitée, en subventionnant particulièrement l'enseignement confessionnel catholique (voir article « Le sénateur Carle défend l'école... privée »). Plutôt que de privilégier des communautés de pratiquants et les églises, il faut garantir une stricte égalité de traitements entre tous, en développant le réseau des services publics (voir article d'Henri Pena-Ruiz). Ne serait-il pas plus logique que la protection sociale soit plus efficace, que les services publics soient plus accessibles et moins chers, ce qui pourrait ainsi permettre aux pratiquants d'économiser pour cotiser, s'il s'avère que c'est effectivement leur choix, en faveur de leur culte ?

Pascal ANDRÉ

« JUSTICE SOCIALE ET LAÏCITÉ SONT INDISSOCIABLES »

Entretien avec le philosophe Henri Pena-Ruiz

Henri Pena-Ruiz fut membre de la commission Stasi sur la laïcité dans la République.

Ce résumé reprend les grandes lignes de l'entretien réalisé par Lina Sankari et publié le 29 décembre 2010 dans l'Humanité : http://humanite.fr/28_12_2010-entretien-avec-le-philosophe-henri-pena-ruiz-460993

Pascal ANDRÉ

LA LAÏCITÉ RESTE UN COMBAT D'ACTUALITÉ LIÉ À L'ÉMANCIPATION.

Comment expliquer que la laïcité revienne si régulièrement

dans les débats français ?

Il existe une **stratégie des anti-laïcs qui consiste à dire que la laïcité est une réalité propre à la France**, un « particularisme » qu'ils veulent supprimer. **Les mêmes ont inventé les notions de « laïcité ouverte » ou « positive ».** Celles-ci n'ont aucun sens sinon celui d'un rejet hypocrite de la laïcité. **Parle-t-on de justice sociale ouverte ou de droits de l'homme ouverts ?** En réalité la laïcité, sans adjectif, peut intéresser toute l'Europe car **la laïcité est de portée universelle. Dit-on que les droits de l'homme sont français ?** La laïcité appelle une stricte égalité de traitement entre les croyants, les athées et les agnostiques ; il n'y a donc pas de raison de créer des privilèges publics pour la religion, pas plus que pour l'athéisme.

Qu'en est-il des débats sur la pratique des cultes ?

Sur la pratique des cultes, il convient d'abord d'éviter toute confusion entre

immigrés et croyants pratiquants. L'immigration maghrébine et turque en France est faite de travailleurs qui contribuent à produire la richesse du pays. Ils méritent donc exactement les mêmes droits que les travailleurs français. Parmi ces immigrés, certains seulement se reconnaissent dans l'islam, et il n'y aurait parmi eux que 15 % de pratiquants qui se rendent à la mosquée.

En revanche, ces personnes attendent de la République qu'elle joue son rôle social, et soit donc présente dans les grands services publics d'éducation, de culture, de santé.

Il faut éviter l'erreur de croire que, pour mettre à égalité les citoyens musulmans avec les catholiques, il faudrait construire des mosquées grâce aux fonds publics.

La justice sociale consiste à s'occuper d'abord de ce qui est commun à tous les hommes : l'accès aisé à la culture, à la santé, à l'éducation, à un logement décent.

La gauche n'a pas à se soucier des 15 % de personnes croyantes pratiquantes, mais des 100 % de personnes qui aspirent à ce qui importe à tous.

Ce n'est pas le rôle d'un État laïc de construire des mosquées ou des églises, mais c'est son rôle de faire des écoles publiques, des hôpitaux publics, des logements sociaux accessibles à tous.

Il est actuellement faux de considérer que les citoyens de confession musulmane prient dans des caves.

Il ne faut pas se tromper de combat. La religion n'est pas un service public, et elle est dans certains cas instrumentalisée contre les droits des femmes, contre la culture, contre la libre disposition de soi.

La gauche ne doit pas laisser la défense de la laïcité à la droite, qui d'ailleurs l'a copieusement bafouée en subventionnant les écoles privées religieuses alors qu'elle ne cesse d'aggraver les conditions matérielles de l'école publique par des milliers de suppressions de postes. **La boussole, en la matière, est simple : tout l'argent public pour les services publics, qui sont universels, donc communs aux croyants et aux athées. Justice sociale et laïcité sont indissociables :** il y a des vases communicants. Un petit rappel historique : au moment où Jean Jaurès préparait la loi de séparation



de l'État et des églises, il pensait déjà aux retraites ouvrières.

L'argent qui ne va plus aux cultes peut désormais être consacré à l'intérêt général. Les retraites ouvrières sont communes aux croyants et aux athées. Aujourd'hui c'est l'inverse : **l'État se prétend trop pauvre pour assurer ces retraites, mais il se découvre assez riche pour financer des religions qui n'engagent que les croyants...**

Pourquoi de telles idées sont-elles masquées par de faux-semblants ?

Les responsables politiques doivent avoir le courage de dire que la religion n'engage que les croyants. Lorsqu'un croyant va à l'hôpital, il doit être soigné gratuitement au lieu de payer ses soins chaque fois plus chers ...

S'il faut lutter résolument contre les discriminations sociales qui frappent certaines populations, ce n'est pas une raison pour entrer dans le jeu de chefs religieux intolérants qui ne représentent qu'eux-mêmes en leur prêtant une attention particulière.

C'est donc aussi la question de l'émancipation qui est posée par la laïcité ?

L'émancipation est l'idée que les êtres humains ne doivent pas vivre

sous tutelle. Avec la laïcité, une telle idée s'affirme. Dire que la République est laïque signifie qu'elle est liée à l'ensemble du peuple et pas à la partie qui croit en Dieu. Dire qu'elle est sociale signifie qu'elle doit jouer son rôle en matière de services publics et de droits sociaux.

En quoi l'intégrisme religieux est-il le complice de la dérégulation libérale ?

Il existe un couplage saisissant entre, d'une part, une mondialisation ultralibérale qui détruit les droits des travailleurs et, d'autre part, la résurgence de la compensation religieuse.

Il n'y a pas si longtemps, Margaret Thatcher a brisé la dernière grande grève des mineurs britanniques, a privatisé les services publics comme le rail, et détruit les conquêtes sociales.

Elle a par ailleurs encouragé les confessions religieuses à prendre le relais de l'État social défaillant, et ce sur un mode caritatif. Si la charité part d'un bon sentiment, elle ne peut tenir lieu de politique sociale, ni de solidarité redistributive.

Entretien avec le philosophe Henri PENA-RUIZ

La Laïcité est-elle soluble dans le Sarkozysme ?

Le discours au palais du Latran en décembre 2007 du président Sarkozy devant un parterre de cardinaux et autres hommes d'église sous-tend la réponse :

« Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance. »



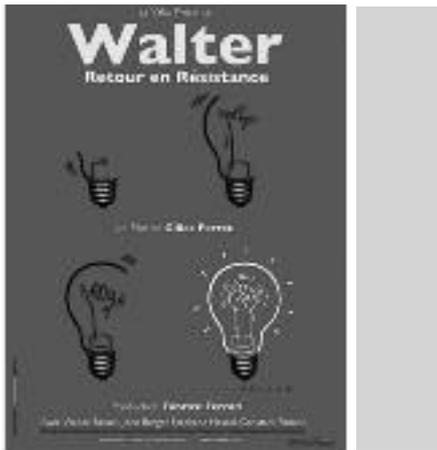
Texte complet : <http://www.voltairenet.org/article153862.html>

RÉSISTER SE CONJUGUE TOUJOURS AU PRÉSENT (Lucie Aubrac)

Deux livres et un film (parmi d'autres) pour mieux comprendre le monde d'hier et d'aujourd'hui, pour mieux préparer l'avenir...

Walter, retour en résistance

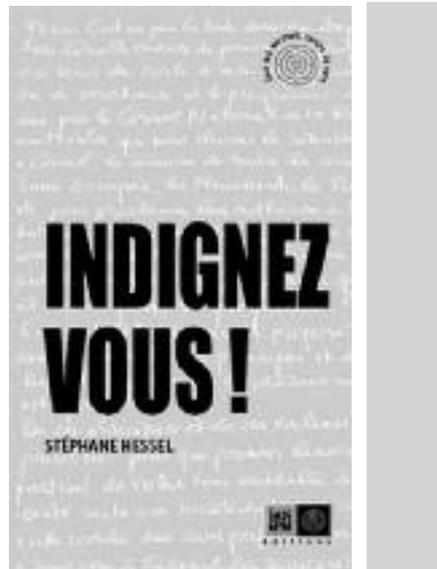
Le nom de « Walter » et le mot « résistance », Gilles Perret les a toujours associés.



Avant même de savoir ce que cela signifiait, Gilles savait que son voisin Walter avait été déporté dans un camp de concentration du nom de Dachau ...

Aujourd'hui Walter Bassan a 82 ans. Il vit avec sa femme en Haute-Savoie, et mène une vie pour le moins active. D'écoles en manifestations, de discours engagés en témoignages de la guerre, Walter continue son long combat, fait de petites batailles, contre toutes les formes de démagogues, d'injustices et d'oppressions. De même que lorsqu'il avait 18 ans, et qu'il « jouait » comme il dit, à distribuer des tracts antifascistes dans les rues commerçantes d'Annecy alors occupée, Walter agit en écoutant son cœur. « Je n'ai pas changé », comme il se plaît à rappeler.

Partageant ces mêmes « raisons du cœur », Gilles Perret réalise ici un portrait vivant de cet homme calme et insurgé. Nous sommes invités à les suivre en passant du Plateau des Glières à Dachau, à faire des retours en arrière pour mieux comprendre l'Histoire, à partager leurs inquiétudes face à un monde où l'inégalité et l'injustice gagnent sans cesse du terrain, à poser les questions qui fâchent... Sans prétention, et avec la même simplicité et constance que Walter, ce documentaire révèle l'actualité, l'importance, et la nécessité, d'une résistance au quotidien. **Le SNUipp-FSU 38 a acheté le DVD et les droits à diffusion : il pourra être utilisé lors d'initiatives locales dans les secteurs.**



Indignez-vous ! (éditions Indigène)

Pour Stéphane Hessel, le « motif de base de la Résistance, c'était l'indignation ». Certes, les raisons de s'indigner dans le monde complexe d'aujourd'hui peuvent paraître moins nettes qu'au temps du nazisme. Mais « cherchez et vous trouverez » : l'écart grandissant entre les très riches et les très pauvres, l'état de la planète, le traitement fait aux sans-papiers, aux immigrés, aux Roms, la course au « toujours plus », à la compétition, la dictature des marchés financiers et jusqu'aux acquis bradés de la Résistance – retraites, Sécurité sociale...

Alors, on peut croire Stéphane Hessel, et lui emboîter le pas, lorsqu'il appelle à une « insurrection pacifique ».

Les jours heureux,

Le 4 mai 2007, le candidat Nicolas Sarkozy se rend aux Glières (Haute-Savoie), pour y saluer la mémoire des maquisards massacrés en mars 1944 par les nazis et les miliciens français. Élu président, il renouvelle l'opération en mai 2008 et avril 2009. Et cette année-là, il prétend que son action se situerait dans le droit fil « du Conseil National de la Résistance, qui, dans les heures les plus sombres de notre histoire, a su rassembler toutes les forces politiques pour forger le pacte social qui allait permettre la

renaissance française ». Pure imposture ! Publié en mars 1944 sous le titre *Les Jours heureux*, le programme du CNR annonçait un ensemble ambitieux de réformes économiques et sociales, auquel le fameux « modèle social français » doit tout, notamment la Sécurité sociale, les retraites par répartition et la liberté de la presse.

Or, depuis son élection, Nicolas Sarkozy s'applique à démanteler ce programme, comme s'en réjouissait en 2007 Denis Kessler, l'un des idéologues du Medef : « Le programme du gouvernement est clair, il s'agit de défaire méthodiquement le programme du CNR. »



D'où la contre-offensive de l'association « Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui », créée par ceux qui ont réagi dès mai 2007 à l'imposture sarkozienne.

En republiant ce texte fondateur exemplaire par sa concision, ils ont choisi de le compléter par une série d'articles sur son histoire et son actualité, expliquant d'abord comment il fut conçu puis mis en œuvre après la Libération. Puis comment, dès les années 1990, mais surtout depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, cet édifice a fait l'objet d'une démolition en règle. En évoquant la mobilisation citoyenne qu'ils ont initiée, ils révèlent la puissance du discours d'hier pour nourrir les résistances d'aujourd'hui.

CHARIVARI POÉTIQUE-GRAMMATICAL

Au cours d'un repas, en salle des maîtres, nous éprouvions le besoin d'évacuer les tensions du moment : Elles étaient dues à la suppression de 2 postes d'EVS sur le groupe scolaire, le non financement d'un projet qui pourtant avait obtenu des « félicitations académiques », le rajout d'heures d'animations pédagogiques alors que les 108 heures ne sont pas extensibles, le choix contraint pour la plupart d'entre elles, l'obligation de s'inscrire à l'animation grammaire.

Tout cela cumulé avec plusieurs mois de réunions, manifestations, grèves contre le projet de réformes des retraites et pour l'Éducation, des « Leviers académiques »

particulièrement destructeurs. Aucune avancée sur aucun des sujets... des régressions à foison.

La grammaire, contre toute attente, ce jour-là, fit merveille. L'équipe tout en dégustant les barquettes réchauffées de la cantine, se trouva soudain soudée, motivée, animée par le projet de charivari, déjà bien présent autour de la table.

Comme si la grammaire finalement pouvait comporter tout à la fois ce qu'il y a de plus corseté, ordonné, mais également de plus contestataire pour habiller notre colère... Verbes d'état, sujet, futur, auxiliaires, subordination, conditionnel, nous faisons feu de tous bois... imaginant une animation grammaire poétisée, un déjeuner sur l'herbe sous l'écran pour Powerpoint, du

chant et de la danse... Cela aurait réveillé l'auditoire, soit une trentaine d'adultes encadrés pour la circonstance, par un aréopage de 6 conseillers pédagogiques, secrétaires, et inspecteurs. Notre rapport P/E, ce jour-là particulièrement, faisait triste figure. En effet, quand nous trouvons-nous 6 adultes en classe, pour nous occuper de 30 élèves avec toute l'hétérogénéité qui va avec ?

Il faut croire que la RGPP ne s'applique que là où dépenser serait particulièrement utile... Finalement nous avons transmis notre charivari par écrit, en fin d'animation, mais ne l'avons pas joué.

Charivari chaviré...

Agnès HEITZ

- 1 Est-il vrai qu'au commencement était le verbe ?
- 2 Les verbes d'État sont-ils le fait du Prince ?
- 3 Les verbes d'État ont-ils encore une forme de Raison ?
- 4 L'impératif, parole de commandement, est-il une parole authentique ?
(cf Hannah Arendt extrait de « Qu'est-ce-que la politique ? »)
- 5 L'impératif aura-t-il toujours indéfiniment pour corollaire la voie passive ?
- 6 Comment passer de la voie passive à la voie active ?
- 7 L'impératif tire-t-il sa puissance et son impunité de son absence apparente de sujet ?
- 8 Dans le futur proche, peut-on se passer des auxiliaires ?
- 9 Le futur proche est-il forcément précaire ?
- 10 Si le verbe doit être encadré en rouge, au futur, est-ce en noir ?
Mais nos élèves, le futur, ils ne peuvent pas l'encadrer !
- 11 Une injonction est-elle le contraire de la conjonction ?
- 12 Que devient le sujet dans le mode impératif ?
- 13 Le sujet peut-il être déterminant ?
- 14 Le sujet est libre, par définition.
- 15 Dans la grammaire nouvelle le groupe libre fait ce qu'il veut. Il en a de la chance...
- 16 Un sujet singulier a-t-il une place dans la phrase ?
- 17 La pensée plurielle émise par des sujets singuliers a-t-elle une place dans la langue française ?
- 18 Peut-il y avoir action sans sujet ?
- 19 Une opinion ne peut-elle être émise qu'à la forme affirmative ?
- 20 Le mode conditionnel peut-il être assimilé à un mode coercitif ?
- 21 Les subordonnés c'est tout relatif...
- 22 Le complément d'agent est-il taillable et corvéable à merci ?
- 23 Faut-il prendre les maux à la racine ?
- 24 Pour chercher la racine des maux peut-on utiliser le Vidal en classe ?
- 25 Les accords sont-ils tous difficiles à réaliser ?
- 26 Dans la phrase « L'utilisation de POWER POINT nuit gravement à la santé » où se trouve l'anglicisme ?
- 27 Qu'est-ce qui est déterminant dans la vie ?
- 28 Il faut mettre un point à POWER et parler maintenant.
- 29 Car si la grammaire est impertinente, c'est aussi une chanson douce.

Roussillon

Lors de la dernière RIS du 19 janvier sur le secteur de Roussillon, (où plus de trente personnes étaient présentes), nous avons décidé d'une « nouvelle formule » pour les réunions mensuelles du secteur.

Il y aura désormais trois temps :

- point sur l'actualité

- débat sur un thème

- casse-croûte ... pour vider son sac

Nos prochaines réunions auront lieu au Foyer Barbusse à Roussillon, à 17 h 30.

Voici leurs thèmes (qui pourront varier selon l'actualité) :

♦ **1er février**

Les « arcanes » du Mouvement

♦ **12 avril**

Orientations sur la carte scolaire

♦ **17 mai**

La formation des enseignants + les EVS / AVS

♦ **28 juin**

« On ne se laissera pas manger » : Repas de fin d'année !

Comptant sur votre présence !

Pour le SNUipp,

Cyrille, Fabien et Isabelle.

Contact : roussillon@snuipp-isere.fr



BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011



Nom : Prénom : Nom de naissance : sexe : F M
 Date de naissance : Téléphone : date de sortie IUFM :
 Adresse pour l'envoi de la presse syndicale:
 Code postal : Ville : adresse e-mail :
 Portable :

Renvoyez votre bulletin d'adhésion et le règlement de votre cotisation au collecteur de votre secteur ou à la section départementale :
 SNUipp Isère,
 Bourse du Travail,
 32 avenue de l'Europe,
 38030 GRENOBLE CEDEX 2

École d'affectation : Commune :
 Poste occupé : à titre définitif ; provisoire ; mi-temps
 Instit ; Prof d'école ; PEGC ; H. classe ; Etudiants en master ; Retraité
Echelon :

Montant de la cotisation en euros : (voir tableau des cotisations)
 paiement par chèque (à l'ordre du SNUipp Isère)
 prélèvement automatique : je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.
Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal. Je suis informé que le prélèvement ne peut s'interrompre avant le règlement complet de la cotisation annuelle. Le prélèvement se renouvelle automatiquement chaque année, sauf avis contraire de ma part, transmis par écrit à la section avant le 1er octobre.
Les prélèvements ont lieu les 10 des mois impairs (de novembre à septembre) en fonction de la date d'adhésion

Les cotisations syndicales sont déductibles des impôts à 66% ; ça n'est pas négligeable !

La section de l'Isère du SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour renseigner les publications éditées par le SNUipp. Je demande à la section de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion des CAPD et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions liées par les articles 26 et 27 de la loi du 5/01/1973. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en s'adressant à la section.

Date : Signature : **Réservé à l'enregistrement de l'adhésion :**
 Secteur Trésorier SNUIPERS

Tableau des cotisations 2010-2011 (en euros)

Échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur						120	123	131	138	146	159
Instit. 1/2 tps						88	90	94	100	106	116
Instit. à 75%						99	105	111	117	123	136
IMF							136	143	148	156	169
PE			122	129	136	145	153	164	175	190	203
PE 1/2 tps			89	93	98	105	111	118	125	138	147
PE à 75%			105	110	116	122	131	141	150	161	172
PEMF						155	163	174	186	200	213
PE hors cl.		173	187	200	213	227	241				
PEGC						128	135	143	150	158	166
PEGC hors cl.	142	149	157	166	179	192					
Retraité	Instt. PE 8ème (indice<540) : 95				PE 9ème et +(540>indice<660) : 106			PE h.cl. (indice>660) : 114			

directeurs ou enseignants spé, rajouter :	chargé d'école	dir. 2-4 classes	dir. 5-9 classes	dir. 10 cl.& +	dir. SES - SEGPA	NBI dir. d'école	autre NBI	enseign. Spé.
	1 euro	5 euros	9 euros	11 euros	14 euros	2 euros	8 euros	5 euros

Etudiants en master : 37 Assit. éducation : 37 autre cas : nous contacter

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

Numéro national d'émetteur : **432764**

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

.....

.....

.....

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

SNUipp-Isère
 Bourse du travail - 32, avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

.....

.....

COMPTE À DÉBITER

Banque Guichet N° de compte

clé RIB

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement : un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE)

Date : Signature :